



DURÉE

315 heures - 7 cours

HORAIRE

Temps partiel -
un soir par semaine de 18 h 30 à
21 h 30 et un samedi par mois

LIEU

En-ligne

L'attestation d'études collégiales *Harmonisation en stimulation psychomotrice et langage* vise à former les techniciens ou les intervenants dans le domaine. Les établissements et les organisations des domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux sont susceptibles d'avoir un intérêt à offrir ce programme à leurs employés.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

À la fin de la formation, le diplômé sera en mesure de démontrer qu'il a atteint les compétences suivantes :

- » Relever des indicateurs de difficultés liées au développement du langage.
- » Relever des indicateurs de difficultés liées aux capacités d'apprentissage et au développement psychomoteur.
- » Collaborer avec les professionnels à l'élaboration et l'application d'un plan d'intervention et de services.
- » Appliquer les rapports et les prescriptions des professionnels du langage, de l'apprentissage et au développement psychomoteur.
- » Utiliser et adapter du matériel et des activités aux objectifs de stimulation du langage, de l'apprentissage et de la maîtrise de compétences psychomotrices.
- » Effectuer des interventions auprès de personnes manifestant une difficulté psychomotrice, d'apprentissage ou un trouble de langage.



CLIENTÈLES VISÉES

Intervenants et intervenantes des commissions scolaire, des centres de la petite enfance, des organismes communautaires et des centres jeunesse qui contribuent à la stimulation du langage et au développement psychomoteur.

CONDITIONS D'ADMISSION

Tel que décrit à la section 4 du règlement sur le régime des études collégiales (RREC).

Détenir un diplôme d'études secondaires (DES, DEP ou TENS) ou posséder une formation jugée suffisante à l'admission (pour ceux n'ayant pas de diplômes).

Être techniciens ou intervenants possédant une expérience en lien à ces domaines.

LISTE DE COURS

- 351-608- AT Développement et stimulation naturelle du langage - 45 h
- 351-619- AT Apprentissage et psychomotricité : développement et trouble - 45 h
- 351-618- AT Difficultés liées au développement du langage - 45 h
- 351-638- AT Programmes et activités liés à la psychomotricité, au langage et à l'apprentissage - 45 h
- 351-637- AT Collaboration efficace avec les professionnels - 45 h
- 351-639- AT Application de plan d'intervention en langage et psychomotricité - 45 h
- 351-640- AT Projet intégrateur - 45 h



ADMISSION INFORMEZ-VOUS

Isabelle Émond - isabelle.emond@cegepat.qc.ca